

mercialisation des produits naturels (Colombie-Britannique). Elle contient les règles habilitantes. Un conseil de trois employés de la fonction publique agit à titre de conseil arbitral. Les membres de chaque groupe producteur tiennent un plébiscite pour tous les producteurs qui remplissent les conditions d'inscription. Si la majorité des producteurs de ce groupe est en faveur d'un office de commercialisation, les producteurs entreprennent alors sans délai de planifier le genre d'opération qui, à leur avis, convient le mieux à leur groupe de production aux termes des dispositions prévues par la loi.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, les producteurs étudient eux-mêmes les règlements envisagés et présentent un plan au conseil. Le conseil examine le plan et l'approuve éventuellement. Mais la participation du conseil à la mise en vigueur des règlements s'arrête là, il importe de le noter. Les associations de producteurs élisent le conseil et placent ainsi la responsabilité des conditions de fourniture du produit directement entre les mains des producteurs eux-mêmes à qui il appartient de droit, à mon avis.

Des comités consultatifs sont créés, composés de représentants de tous les groupes intéressés du secteur secondaire. La tâche du comité consultatif c'est d'aviser le conseil des producteurs. Les décisions finales ne sont pas de son ressort. Les contingents de production sont augmentés ou réduits selon la demande du marché compte tenu d'inventaires raisonnables.

Puis-je dire qu'il est cinq heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Le commerce extérieur—Les grains—L'établissement de comptoirs de vente à l'étranger; le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les anciens combattants—La charte et les programmes de bien-être social; le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)—La Gendarmerie royale—La rémunération des heures supplémentaires.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES MOTIONS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU LES DÉDUCTIONS À L'ÉGARD DE L'ACHAT D'OUTILS ET DE MATÉRIEL

M. Don. Mazankowski (Vegreville) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire modifier par le gouverneur en conseil le règlement consécutif à la loi de l'impôt sur le revenu de façon que la déduction de revenu imposable accordée aux membres des professions libérales, aux artisans et aux ouvriers travaillant à leur compte, à l'égard du coût d'immobilisation des outils et autres biens nécessaires à l'exercice de leur profession, soit accordée à tous les membres de professions libérales, artisans et ouvriers, qu'ils travaillent à leur compte ou non, qui doivent acheter eux-mêmes ces biens pour les besoins de leur travail.

—Monsieur l'Orateur, cet avis de motion a pour but de signaler à la Chambre ce que je juge être l'une des injustices les plus flagrantes de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, en ce qui a trait à certains artisans et à certains membres des professions libérales. A l'heure actuelle, si elles ne travaillent pas à leur propre compte, ces personnes ne peuvent réclamer de déduction ou d'amortissement à l'égard des outils ou du matériel qu'elles doivent acheter et entretenir et qu'elles utilisent dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Bien souvent, les stocks d'outils et de matériel coûtent des milliers de dollars, mais la loi de l'impôt sur le revenu ne prévoit aucune exemption à ce propos.

Je parle tout spécialement des mécaniciens, des plombiers, des charpentiers, des techniciens, des électriciens et d'autres gens de métier qui doivent faire de grosses dépenses pour acheter les outils et le matériel essentiels à l'accomplissement de leur travail. Les instituteurs et les professeurs sont peut-être touchés jusqu'à un certain point, car les livres et les moyens pédagogiques représentent des dépenses assez importantes qui sont directement liées à l'exercice de leurs fonctions. Il est vrai que d'après les propositions de réforme fiscale du Livre blanc, on accorde à tout employé une allocation maximale de \$150 par année pour les frais afférents à son emploi.

• (5.00 p.m.)

Toutefois, cette disposition ne redresse aucunement l'injustice que ce projet de résolution tente de supprimer car elle n'établit pas de distinction entre les catégories d'emploi. Ainsi, un commis de bureau n'a probablement pas besoin d'acheter son propre stylo mais, par contre, un mécanicien doit dépenser